Commune de MAILLEBOIS

Il est rappelé que ces brefs comptes rendus ne sont ni des documents officiels, ni exhaustifs, ils ne reprennent que les points essentiels. Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le texte intégral en mairie ainsi que sur les panneaux d'affichage et le site internet : www.maillebois.fr

ANNÉE 2018

N° 158

JUIN

AU FIL DE LA BLAISE

Séance du 8 JUIN 2018

Présents : M. Maisons Christian, Mme Chiron Isabelle, Mme Hardy Françoise, M. de Boisanger Arnaud, M. Alleaume Jean-Paul, Mme Girard Danielle, Mme Bouillon Nathalie, M. Caré François, M. Palat Laurent et M. Merlet Philippe

Absents excusés : M. Vandevelde Ivo.

Secrétaire : M. Merlet Philippe

Le compte-rendu précédent est adopté à l'unanimité.

nomination de deux représentants (Forêts Etangs du Perche Natura 2000).

M. le Maire sollicite le conseil pour la nomination d'un suppléant et d'un titulaire pour représenter la commune. Il précise que nous avons un site « Natura 2000 : le parc du château de Maillebois ». Ce comité représente 41 communes d'Eure et Loir pour environ 47 000 Ha dont beaucoup d'espaces boisés. Il serait bien que nous soyons représentés.
Titulaire : M. Arnaud de Boisanger, suppléant : M. François Caré.
Le conseil accepte à l'unanimité.

Création de Poste (suite à avancement d'un agent).

M. le Maire : Un agent communal peut bénéficier d'un avancement au grade d'agent technique principal de 2° classe, pour cela il faut créer ce poste. Cette démarche est indispensable pour l'avancement des personnels.
Le conseil accepte à l'unanimité.

Décision de modification sur budget communal.

M. le Maire explique que des crédits s'avèrent insuffisants sur le budget communal après discussion, le conseil municipal décide à l'unanimité la décision modificative suivante :
+ 100 € au compte 673 - 100 € au compte 6064
Vote à l'unanimité.

Reprise et mise à jour des dépôts communaux (Archives départementales).

Trois dépôts aux archives ont été réalisés ; à présent, il faut régulariser la situation et passer une convention avec les archives départementales. Le conseil municipal accepte à l'unanimité et charge M. le Maire de signer ladite convention.
Information : depuis le 1° janvier 2018, il est imposé aux grandes communes de numériser les archives des états civils ; cette procédure concernera à terme toutes les communes. Cela représente un coût important qu'il faudra prévoir au budget ; il serait donc nécessaire de penser à activer cette procédure sur plusieurs années. Des devis seront demandés.

Informations et questions diverses

M. le Maire informe que les rythmes scolaires pour la rentrée 2018-2019 passent à 4 jours.
Horaires des écoles pour la rentrée de septembre 2018 :
Maillebois : 8 h 45 à 11 h 45 et 13 h 30 à 16 h 30
Blévy : 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 40 à 16 h 40

Les effectifs des écoles sont en légère hausse : Maillebois : 37 élèves et Blévy 39 élèves.

M. le Maire informe qu'il y a du chahut à la cantine scolaire lors des repas ; des lettres de rappel à la discipline ont été adressées aux parents.

M. le Maire informe que les parents qui ne seront pas à jour de leurs paiements sur les factures « restauration scolaire et garderie scolaire » ne pourront pas inscrire leurs enfants à ces services à la rentrée scolaire de septembre.

M. le Maire : Un infirmier libéral souhaite s'installer sur la commune de Maillebois. Il aura un cabinet et sera itinérant à la demande. Pour l'installation de son cabinet la commune lui a proposé l'ancien local de la Poste. Cela semble convenir.

M. le Maire : Mme Virginie Ly a demandé sa mutation et a quitté la commune le 31.03.2018. Elle sera remplacée dès lundi par Madame Vanessa MALECOT, résidant sur la commune (recrutement par mutation)

M. le Maire : Nous avons subi au hangar communal de Dampierre un vol de matériel, Karcher, escabeau, taille haie etc.
Merci aux employés communaux qui ont œuvré avec leurs matériels dans l'attente de l'achat des équipements de remplacement.

M. le Maire : Le 7 juillet aura lieu l'inauguration de la place de l'église de Dampierre avec la pose d'une plaque commémorative pour les deux aviateurs Américains abattus en 1945 près de la « Barberie ».
Cette commémoration sera présidée par la préfecture en présence des familles des pilotes, de l'ambassade américaine et d'autorités départementales et régionales.

M. Le Maire : les monuments aux morts seront nettoyés et mis en état pour le 11 novembre « centenaire ».

Tour de table

M. CARE : Depuis quelques jours nous avons des soucis de connexion et de débit sur INTERNET.

M. de BOISANGER : Les cloches de l'église de Maillebois ne sonnent plus.
M. le Maire : Le changement du mécanisme est en cours.

M. ALLEAUME **:**
6 nouvelles vannes de secteur ont été installées sur Blévy. Ce village est terminé pour ces actions. Le débit de fuite est passé de 3 m^3 /h à 1.2m^3 après intervention.
Les feux tricolores de la place de la mairie souvent ne sont pas respectés. Ils se trouvent en enfilade mais ils doivent être respectés pour la sécurité de tous.

Mme BOUILLON **:** des branches de l'arbre de M. Dorise sont cassées et menacent de tomber sur la voirie.
M. le Maire : les employés vont se rendre sur place pour voir ce qu'il est possible de faire.
Serait-il possible de remettre une poubelle à proximité de l'abri de bus ?
M. le Maire : la poubelle sera réinstallée dans l'abri de bus.

M. MERLET :
Avec les intempéries, la chaussée du carrefour de la route de Laons /Dreux devant chez Mme Gendron est défoncée.
M le Maire : nous contacterons le conseil départemental.

Informations du conseil :

Il n'y a pas de fuite d'eau rue du Calvaire, c'est une résurgence naturelle . Des recherches ont été effectuées.
Les poubelles doivent être obligatoirement rentrées après le passage des éboueurs.

Mme Girard : il sera rappelé dans le fil de la Blaise que chaque habitant doit désherber devant chez lui, (seule la commune n'a plus le droit aux produits phytosanitaires), et procéder à la taille des haies qui dépassent sur la voie publique. Il y a également lieu de respecter les horaires de tonte.

****

A V I S I M P O R T A N T

les intempéries récentes ont provoqué d'importantes inondations . Les services de la préfecture viennent de transmettre aux communes d'Eure-et-Loir la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Afin de déclencher cette procédure de constatation de catastrophe naturelle, les administrés doivent :

- *se manifester auprès de la mairie, dès la survenance du sinistre, en lui adressant un courrier décrivant les dommages subis, ainsi que leur estimation financière.*
- *déclarer dès que possible l'étendue du sinistre à leurs assureurs.*
- *Photographier tout ce qui a été endommagé.*

La Mairie collecte les demandes des sinistrés et constitue un dossier qui sera transmis à la préfecture. L'état de catastrophe naturelle est reconnu par arrêté ministériel, après avis d'une commission spécialisée.

Cette procédure est longue et la reconnaissance peut intervenir plusieurs mois après l'événement.

MERCI DE BIEN VOULOIR FAIRE PARVENIR VOS DEMANDES DES QUE POSSIBLE

14 JUILLET 2018

à Dampierre sur Blévy

en face de la Mairie

Le Programme du vendredi 13 juillet

19 H 00	Apéritif
19 h 45	Repas gratuit (sur réservation avant le 9 juillet) (hors commune : 10 € par personne)
21 h 00	Danse pour tous
22 h 00	Défilé avec lampions
23 h 00	feu d'artifice sur l'étang de Dampierre sur Blévy
23 h 30	Bal (à l'abri !!!!)

Le Programme du samedi 14 juillet

GRAND CONCOURS DE PÉTANQUE
au boulodrome de Maillebois
En doublette
Inscriptions sur place à 13 h 30
(organisé par l'ASL)

BON DE RESERVATION REPAS à retourner avant le 7 juillet 2018

à la Mairie de Maillebois

NOM de Famille:

Prénom des personnes (repas gratuits) : ……..

Personnes payantes : ……..X 10 € : €